



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Afrique du Nord

Question écrite n° 10277

Texte de la question

M. Jacques Péliissard appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur l'absence de publication de chiffres relatifs au nombre de tués et disparus en Algérie durant la période du 2 juillet 1962 au 1er juillet 1964, alors qu'un grand nombre d'appelés servaient en Algérie. Il lui demande s'il peut lui communiquer les statistiques concernant cette période.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants est saisi d'une revendication tendant à prolonger l'attribution du titre de reconnaissance de la nation (TRN) au-delà du 2 juillet 1962, date retenue par la loi n° 74-1044 du 9 décembre 1974 pour fixer la fin des hostilités en Algérie, jusqu'au 1er juillet 1964, date jusqu'à laquelle l'autorité militaire a attribué la médaille commémorative des opérations du maintien de l'ordre en Afrique du Nord. La loi n° 93-7 du 4 janvier 1993 prévoit que le TRN est accordé aux personnels des unités participant à un conflit pouvant donner lieu à l'attribution de la carte du combattant. Il en résulte expressément que le TRN est lié à la notion de conflit. Dans le cas de la guerre d'Algérie, le législateur de 1974 a décidé de ne pas retenir la date du cessez-le-feu comme terme du conflit, car il a constaté que les événements qui se sont déroulés postérieurement avaient exigé la poursuite d'opérations militaires. Il a aussi considéré que celles-ci s'étaient arrêtées à la date du 2 juillet 1962. Il est soutenu qu'après cette dernière date des unités militaires ont pu subir des affrontements ayant provoqué des pertes humaines. Si ce fait était officiellement établi un report de la date de cessation des hostilités pourrait se justifier. Une analyse des archives des unités demeurées en Algérie après le 2 juillet 1962 est donc en cours. Dès que les informations sollicitées auront été communiquées, le secrétaire d'Etat ne manquera pas de les transmettre à l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Péliissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10277

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 1998, page 770

Réponse publiée le : 17 août 1998, page 4560